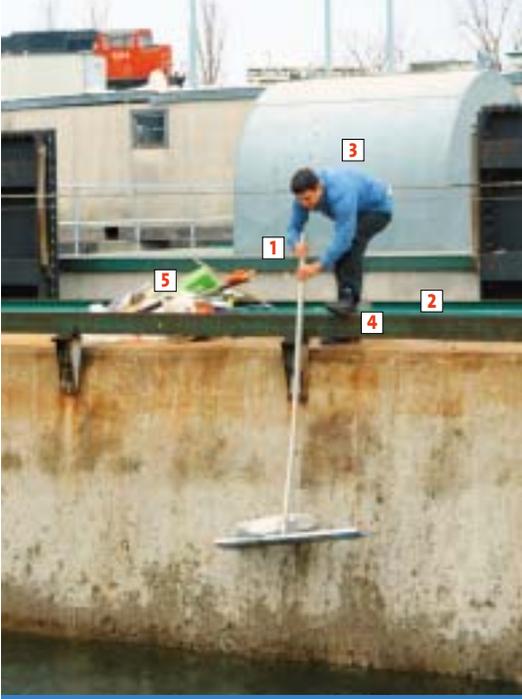


Les travaux à proximité de l'eau

QUE NE VOIT-ON PAS SUR LA PHOTO ? LA PRISE D'EAU D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE. MAIS ELLE EST LÀ, BIEN CACHÉE DANS LA PAROI DE BÉTON IMMERGÉE ET ELLE EST PROTÉGÉE PAR UNE GRILLE QU'IL FAUT NETTOYER À L'AIDE D'UNE ÉCUMOIRE. L'OPÉRATION VISE À FACILITER LE PASSAGE DE L'EAU VERS LA TURBINE ET ELLE DOIT ÊTRE RÉPÉTÉE DEUX OU TROIS FOIS PAR JOUR, AU PRINTEMPS. CAR, EN CETTE SAISON, DES DÉBRIS DE TOUTES SORTES VOGUENT AU GRÉ DES COURANTS. POUR NOTRE DÉMONSTRATION, CARLOS A ACCEPTÉ DE COUPER COURT À SES HABITUELS PRINCIPES DE PRUDENCE. POUVEZ-VOUS DIRE QUELLES ERREURS IL A COMMISES ?





LES ERREURS

1 L'écumoire semble un peu courte, ce qui oblige Carlos à exécuter une flexion du tronc très périlleuse. Gare aux maux de dos!

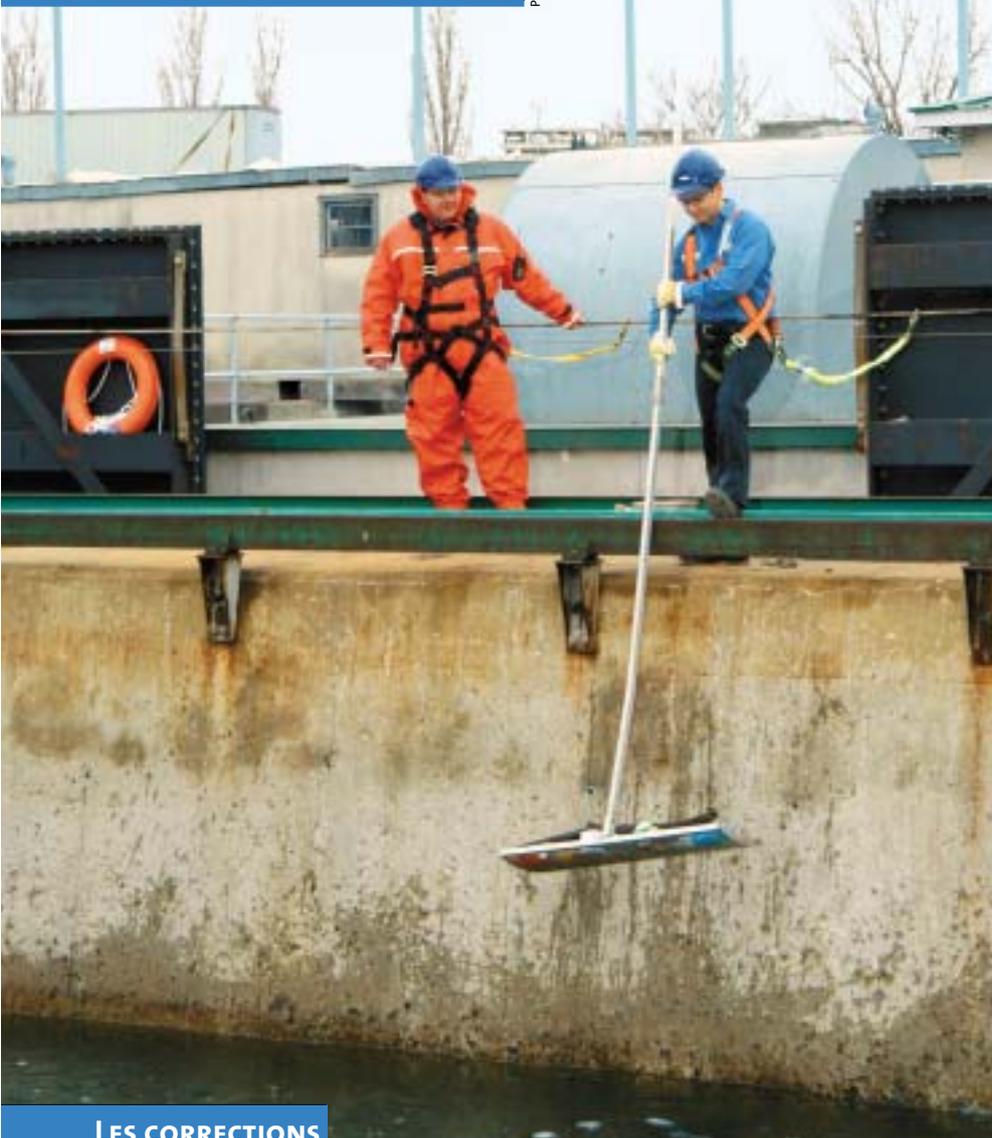
2 Un rien pourrait le faire basculer dans l'eau. Pourtant, il n'utilise aucun dispositif de retenue.

3 Carlos travaille seul. Est-ce bien prudent? S'il tombait, personne ne pourrait le secourir.

4 Des chaussures sport... Le travailleur court au devant des problèmes.

5 On dirait que Carlos accumule à ses côtés les débris qu'il ramasse. Bonne façon de trébucher et de se retrouver à l'eau.

Photos : Denis Bernier



LES CORRECTIONS

D'abord, pour se protéger des chutes, Carlos utilise un dispositif d'arrêt de chute comprenant un harnais, un absorbeur d'énergie et une longe, le tout

bien ancré à un câble de sécurité horizontal. Sans ce dispositif de protection contre les chutes, une embarcation destinée au sauvetage des travailleurs

serait indispensable, de même qu'une personne désignée pour la conduire. Un plan de sauvetage et des gilets de sauvetage seraient également nécessaires. Pour en savoir plus à ce sujet, voir le dossier sur les travaux à proximité de l'eau en page 7.

L'outil utilisé pour ramasser les débris a un manche suffisamment long pour soustraire le travailleur à des torsions exagérées. Et le sol est bien dégagé pour éviter qu'il ne trébuche. Carlos porte également des bottes de sécurité.

Méthode de surveillance

Enfin, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* stipule que « lorsqu'un travailleur exécute seul un travail dans un lieu isolé où il lui est impossible de demander de l'assistance, une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue, doit être mise en exécution ». C'est pourquoi Jean se trouve aux côtés de Carlos, prêt à intervenir, téléphone portable en poche et bouée de sauvetage à proximité. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Merci au personnel de Boralex pour sa collaboration : Denis Aubut, directeur général, divisions hydro et gaz; Jean Lamoureux, coordonnateur corporatif santé sécurité au travail, et Carlos Osorio, opérateur, ces deux derniers ayant aimablement prêté leur concours comme figurants.

Nos personnes-ressources : Mathieu Jolicœur, ingénieur et inspecteur à la Direction régionale de Longueuil; Danielle St-Laurent, ingénieure et Yvon Papin, conseillers à la Direction de la prévention-inspection, tous trois de la CSST.